

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES BÉBÉS NAGEURS STÉPHANOIS

Généralités

L'association accepte le règlement de la cotisation par chèques vacances. L'association n'est pas responsable de l'annulation des séances pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Seule la présentation d'un certificat médical pour l'enfant pourra amener le remboursement d'une partie de la cotisation. Toutefois, tout trimestre « entamé » au moment de la demande écrite ne sera pas remboursé.

Assurance de l'association obligatoire (comprise dans le tarif d'adhésion).

Merci de bien penser à vous munir du mail confirmant votre inscription lors de votre 1ère baignade

La cotisation comprend la baignade d'un enfant et d'une personne majeure. Le prix de la baignade d'un second accompagnateur lui aussi majeur est de 2,50€ par séance, à régler auprès des animateurs. Les entrées pour adulte supplémentaire peuvent également s'acheter auprès des animateurs par carte de 5 ou 10 entrées.

Les grands frères et sœurs des enfants inscrits aux bébés nageurs sont autorisés à se baigner à titre EXCEPTIONNEL (5 fois par saison), tout en étant accompagnés eux aussi d'une personne majeure, au tarif de 25 € réglable au moment de l'inscription. Un certificat médical est demandé pour les grands frères et sœurs. Ces enfants doivent être préalablement inscrits sur le dossier.

Les enfants qui ne se baignent pas ne sont pas autorisés au bord du bassin. S'ils restent dans l'enceinte de la piscine, ils sont sous l'entière responsabilité des parents.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages causés par l'enfant.

Rappel : il n'y a pas de séance d'essai

Pour l'activité piscine

Les activités piscine se déroulent avec l'accompagnement d'un des parents de l'enfant (ou d'une personne majeure). La règle de 1 adulte pour 1 enfant dans l'eau ne peut être en aucun cas déroger quel que soit l'âge de l'enfant.

Arriver à l'heure indiquée pour votre groupe et, pour le bien-être de tous, respecter le temps imparti à chacun (30 ou 45 minutes). Attendre que le groupe précédent soit sorti du bassin avant de pénétrer dans l'eau. En attendant le début de votre séance, vous pouvez patienter dans la pataugeoire.

Se signaler aux maîtres-nageurs avant de rentrer dans l'eau.

Le créneau horaire est fixé pour toute l'année sans changement possible, même exceptionnel, pour des raisons d'assurance.

Seules les personnes accompagnant l'enfant lors de la baignade sont autorisées à se rendre en bord de bassin. La tenue de bain est obligatoire au bord du bassin.

Ne jamais laisser circuler l'enfant seul au bord du bassin. Ne jamais laisser seul un enfant dans l'eau.

Maillot et bonnet de bain obligatoires. Les caleçons sont interdits.

Ne pas oublier de passer sous la douche avant d'entrer dans l'eau (sauf pour l'éveil aquatique).

Prévoir des biberons ou petits pots en plastique, les objets en verre sont formellement interdits.

Ne pas marcher en chaussures au-delà du hall d'accès aux vestiaires. Utiliser les poubelles. Ne pas laisser traîner de couche ou autre déchet.

Déshabiller les enfants dans les vestiaires sur les tables à langer (prévoir un « baby-relax » pour le transport des jeunes enfants et non une poussette), prévoir aussi une sortie de bain.

Ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. En cas de vol, l'association « les bébés nageurs stéphanois » ne pourrait être tenue pour responsable.

Vaccinations Tétracoq obligatoires (baignade autorisée après la 3e injection).

LES CONTRE-INDICATIONS TEMPORAIRES

Tout syndrome fébrile, tout épisode infectieux (rhinite purulente, rhino-pharyngite, angine, otite).

Toute dermatose infectée (eczéma infecté, impétigo, intertrigo, furoncle).

Toute diarrhée.

Poux ou lentes.

BÉBÉS NAGEURS STÉPHANOIS

Courrier : 1 impasse du 8 mai 42150 LA RICAMARIE

Courriel : contact@bebesnageursstephanois.fr

site internet : www.bebesnageursstephanois.fr